

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

Convoqué le 02/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Pierre Nayrolles, sous la présidence de Monsieur COSTES Sébastien, Maire

Présents : MM COSTES Sébastien – MEJANE Damien – VIGOUROUX Thierry – Mme FALISSARD Karine – MM. BOSCUS Bruno – BREGOU Eric – REMIZE Jean-François – VARREILLES Francis – CHARLES Régis et Mme CARMARANS Myriam.

Absents excusés : Mme FABRE Véronique a donné pouvoir à M. MEJANE Damien

Secrétaire de séance : Monsieur BOSCUS Bruno

Ordre du Jour :

- Compte Financier Unique 2024 (Budget Général et Lotissement) ;
- Affectation des résultats 2024 ;
- Vote des taux de taxes foncières 2025 ;
- Budgets Primitifs 2025 (Budget Général et Lotissement) ;
- Virement de crédit de chapitre à chapitre ;
- Sécurisation de l'entrée du village : limitation à 30km/h ;
- Fauchage/débroussaillage 2025-2026-2027 : choix des entreprises ;
- Requalification et désimperméabilisation de la place de la mairie : nouveau plan de financement ;
- Questions diverses.

D250414-01 : Compte Financier Unique 2024 _ Budget Principal

M. COSTES Sébastien, Maire laisse la présidence à M. MEJANE Damien, adjoint chargé de la présentation des documents budgétaires, pour le vote du Compte Financier Unique 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget Principal de la commune d'Espeyrac ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune d'Espeyrac ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune d'Espeyrac

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D250414-02 : Compte Financier Unique 2024 _ Budget Lotissement

M. COSTES Sébastien, Maire laisse la présidence à M. MEJANE Damien, adjoint chargé de la présentation des documents budgétaires, pour le vote du Compte Financier Unique 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget « Lotissement » de la commune d'Espeyrac ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget « Lotissement » de la commune d'Espeyrac ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget « Lotissement » de la commune d'Espeyrac

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

D250414-03 : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -4 131.53 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 128 785.79 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : -27 353.98 €

Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement de : -10 190.74 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 12 500.00 €

En recettes pour un montant de : 19 801.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 24 184.51 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 24 184.51 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 94 410.54 €

D250414-04 : Votes du taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 09 avril 2024, les taux d'imposition avaient été fixés comme suit :

TH : 5.27 %

TFB : 30.98 %

TFPNB : 59.01 %

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de maintenir pour l'année 2025 les taux votés en 2024, soit :

TH : 5.27 %

TFB : 30.98 %

TFPNB : 59.01 %

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

D250414-05 : Budget Primitif 2025 – Budget Général

Vu la délibération n° 221028-07 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération N° 230412-07 autorisant le Maire à procéder à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Fonctionnement :	355 079.34 €
Investissement :	199 147.89 €

D250414-06 : Budget primitif 2025 - Lotissement

Vu la délibération n° 221028-07 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération N° 230412-07 autorisant le Maire à procéder à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Fonctionnement :	43 734.12 €
Investissement :	43 732.12 €

D250414-07 : Sécurisation de la traversée du village – Limitation de la vitesse à 30km/h

Le maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de concrétiser la sécurisation de la traversée du village et plus particulièrement la zone la plus dangereuse de l'entrée haute.

Dans l'objectif d'améliorer la sécurité et le cadre de vie il est proposé au Conseil Municipal d'abaisser la limitation de vitesse à 30km/h sur la zone de traversée du village.

Pour se faire les aménagements seront les suivants :

- Entrée haute : panneau de pré-signalisation 30km/h + panneau limitation 30km/h lumineux avec détection
- Entrée basse : Panneau limitation 30km/h

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette limitation de vitesse à 30km/h dans la traversée du village.

Vu le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'article L2213-1-1 du Code Général des Collectivités Locales, article 47 de la loi transition énergétique,

Vu le code de la route, article R.110-2, R.411-4,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- APPROUVE la limitation de vitesse à 30km/h dans la traversée du village,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté relatif à l'instauration de cette limitation de vitesse.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les dispositions adéquates afin de mettre en pratique cet arrêté.

Mr le Maire informe les élus sur la possibilité de demander une subvention au titre des recettes supplémentaires des amendes de police qui permettra de financer une partie des aménagements à réaliser pour faire entrer en vigueur la limitation à 30km/h de la traversée du village.

D250414-08 : Validation du nouveau plan de financement pour les travaux d'aménagement de la place

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'évolution des dossiers de demande de subventions, il y a lieu de revoir le plan de financement dans sa globalité.

En effet, suite à la récente ouverture du nouveau programme du « Fonds Vert », le projet pourrait prétendre à l'obtention d'une aide supplémentaire.

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a délibéré, en date du 31 mars 2025, l'attribution d'un Fonds de Concours d'un montant de 10 000 euros pour le financement du projet.

Le plan de financement actualisé de cette opération s'établira ainsi :

Dépenses	Montant HT
Frais d'études (géomètre)	1 200,00
Coordonnateur SPS	2 660,00
Total frais annexes	3 860,00
Travaux "Lot maçonnerie"	39 374,00
Travaux "Lot Terrassement/voirie"	44 907,63
Travaux "Lot Électricité"	3 029,00
Travaux "Lot Espaces Paysagers"	10 753,25
Total Travaux	98 063,88
TOTAL opération	101 923,88

**SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

Recettes	Dépenses éligibles HT	Taux	Montant HT
Communauté des Communes	101 923,88 €	9,81%	10 000,00 €
Conseil Départemental	101 923,88 €	15,00%	15 288,58 €
Etat DETR	101 923,88 €	20,00%	20 384,78 €
LEADER	61 891,25 €	33,00%	20 424,11 €
Etat Fonds Vert	61 891,25 €	15,00%	9 283,69 €
Conseil Régional	57 016,25 €	10,00%	5 701,63 €
Autofinancement		20,45%	20 841,09 €
TOTAL opération			101 923,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le nouveau plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférent à ce dossier.

Mr le Maire présente les dernières évolutions du dossier et la mise à jour du plan de financement qui a évolué du fait de l'ouverture du programme « Fonds Vert » auquel nous pourrions prétendre.

D250414-09 : Travaux fauchage débroussaillage Années 2025/2026/2027 – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les offres des entreprises ayant répondu à la consultation pour les travaux de fauchage et débroussaillage pour les années 2025/2026/2027.

Sur proposition de la commission communale « travaux », le Conseil Municipal décide à 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de confier les travaux à l'entreprise SARL Rouquette.

Les élus profitent de ce sujet pour parler de l'adhésion de la commune à la Cuma pour le broyeur de végétaux. En effet la question avait déjà été évoquée ultérieurement, ce qui permet d'un commun accord de valider cette adhésion. Ceci permettra à l'agent technique de nettoyer la prairie de la salle des fêtes ainsi que la zone du lotissement.

Question Diverses :

- *Mr le Maire informe que sur demande d'un agent le CST (Comité Social Territorial) sera saisi prochainement pour avis concernant l'ouverture du RIFSEP pour les agents contractuels ainsi que la mise en place du paiement des heures supplémentaires. Suite à cet avis, le conseil pourra alors délibérer.*
Une conseillère soulève le fait que la mairie et l'Agence Postale devrait être ouvertes le samedi.
- *Les derniers points à traiter concernant l'organisation de la Foire annuelle et l'inauguration sont abordés.*

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
COSTES Sébastien**

